

FORMATION à LIMOGES

*Diplôme d'Etat de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et du Sport - Niveau III*

Mentions

**Animation sociale
ou développement de projets,
territoires et réseaux**

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) sanctionne une formation d'animateur professionnel homologuée (titre inscrit au RNCP) de niveau III (bac +2). Il remplace le DEFA. Cette formation s'adresse à des animateurs dont la mission consiste à coordonner des actions dans des associations, institutions ou collectivités, à concevoir et conduire des projets, à développer des partenariats et des réseaux dans différents contextes, à diriger des secteurs.



Depuis 2008,
l'ENEP a formé
plus de 380
animateurs
professionnels
(BPJEPS, DEJEPS
et DESJEPS)

**91% des diplômés de l'ENEP
ont trouvé un emploi
dans les 6 mois
suivant la formation**



LES CONDITIONS D'ACCÈS

Pour obtenir l'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation et se présenter aux tests de sélections, les candidats au DEJEPS doivent obligatoirement posséder le PSC1 (ou équivalent : BNS, AFPS,...) et répondre à l'une des conditions suivantes :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation (BPJEPS, BEATEP, BEES) ou du travail social pour les candidats de la mention animation sociale.
- Soit être titulaire d'un diplôme homologué de niveau III (bac +2).
- Soit attester d'un niveau IV et justifier d'une expérience d'animation de 6 mois minimum (400 h).
- Soit justifier de vingt quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum : fournir les justificatifs des expériences (attestations d'emploi ou certificats de travail ou fiches de paie, etc...).
- Soit avoir satisfait aux tests de sélection du DEFA et avoir un livret de formation en cours de validité.

Les candidats doivent fournir l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.

Il existe les équivalences suivantes entre les deux diplômes (DEFA/DEJEPS).

- UC 1 pour les titulaires d'E.S.A. et ayant validé les rapports «Technique d'Animation» et le stage Pratique de quatre mois.
- UC 2 pour les titulaires de G.A.O. et ayant validé les rapports de «Technique d'Animation» et le stage Pratique de quatre mois.
- UC 3 pour les titulaires de P.R.H. et ayant validé les rapports de «Technique d'Animation» et le stage Pratique de quatre mois.

PEDAGOGIE

l'Enep pratique une pédagogie de la réussite en favorisant la confiance en soi et la curiosité intellectuelle. Le savoir enseigné n'est pas toujours descendant : l'Enep encourage le partage des connaissances et des expériences au sein du groupe des stagiaires BPJEPS. Des visites sont prévues dans le cursus pour enrichir et dynamiser les contenus pédagogiques.

Information / Inscription au siège de l'association :

ENEP 19 Place du Commerce 87350 PANAZOL - 05.55.06.06.20 - formation@cac-panazol.com

Retrouvez toutes nos formations sur www.enep.fr
ENEP organisme de formation professionnelle de l'association CAC PANAZOL

Les partenaires du CAC PANAZOL



ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroulera en alternance, du 3 septembre 2018 au 13 décembre 2019. Cette formation comporte 20 regroupements de 35 h répartis sur une à deux semaines mensuelles, hors vacances scolaires (zone A), avec une amplitude journalière de 7 h. 700 h de formation en centre et 500 h tutorées en milieu professionnel.

Méthodes pédagogiques : la formation repose sur différentes formes d'interventions : apports de connaissances, travaux en groupes (réflexion, travaux de production...), formation par exposés des stagiaires, accompagnement individualisé.

Des travaux de recherche et d'étude seront menés soit pendant les semaines de formation en centre, soit autour des projets et des responsabilités professionnelles exercées par chacun des candidats. L'équipe de formation est composée d'intervenants professionnels dans le secteur de l'animation et dans les réseaux du travail social, doctorants, formateurs spécialisés et des réseaux de formateurs des partenaires de cette formation.

VALIDATION

L'organisation de la formation ainsi que les modalités des certifications permettent de valider séparément chacune des UC. Pour valider les UC 1 et 2, le candidat devra élaborer, coordonner et évaluer un projet d'animation. Les UC 3 et 4 seront validées par des épreuves en situation.

CONTENUS DE LA FORMATION

Le DEJEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables

UC 1 : Concevoir un projet d'action :

Analyser les enjeux du contexte professionnel, formaliser les éléments d'un projet et définir les moyens pour sa mise en œuvre. Sciences humaines, démarche d'enquête, méthodologie de diagnostic appliqué à l'animation, méthodologie sur le projet, institutions politiques, et collectivités locales, problématiques sociales des publics.

UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action :

Animer une équipe de travail et des réunions. Promouvoir les actions programmées. Gérer la logistique des programmes. Gestion financière et matérielle, techniques de communication, gestion des relations humaines, animation et participation

UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

Définir le cadre et conduire des interventions pédagogiques. Encadrer un groupe, mener des apprentissages et évaluer les actions conduites. Organiser des temps de formation. Conduite d'actions de formation, démarches pédagogiques et éducatives, évaluation d'une action d'animation, pédagogie participative.

Selon l'option :

UC 4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité socio-éducative ou culturelle : mobiliser les ressources techniques pour des activités socio éducatives ou culturelles. Réaliser les gestes professionnels. Anticiper les risques juridiques et techniques. Éléments de psychologie des publics, sécurité dans le champ de l'activité.

UC 4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité de l'animation sociale : mobiliser les ressources techniques pour des activités sociales. Connaître les institutions et les politiques sociales. Approche des publics en difficultés. Réaliser les gestes professionnels. Anticiper les risques juridiques et techniques.

LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Dépôt des dossiers d'inscription avant le :

- le 26 mars 2018 pour les sélections du 3 avril 2018
- le 26 juin 2018 pour les sélections du 3 juillet 2018

Les candidats répondant aux conditions d'accès seront convoqués à des tests de sélection :

- un écrit de deux heures sur un sujet en lien avec sa pratique professionnelle
- un oral de motivation d'une durée d'environ 30 mn devant permettre de vérifier la pertinence et la capacité du candidat à s'inscrire dans une démarche de formation en alternance dans la mention choisie.

► **Dates de sélection au choix du candidat :**

Mardi 3 avril 2018 ou Mardi 3 juillet 2018

Ces tests seront précédés d'un échange sur la formation.

Les résultats seront donnés par écrit ou par courrier électronique dans les six jours suivant la dernière épreuve.

POSITIONNEMENT

Le positionnement est une étape obligatoire dans toute formation délivrée par unité capitalisable. Il permet aux stagiaires qui le souhaitent de demander des allègements de formation. Si l'allègement est accepté, le stagiaire peut se présenter aux épreuves de validation sans suivre une partie de la formation. Cette procédure de positionnement sera incluse dans la première semaine de formation.

UNE FORMATION TUTORÉE

Chaque stagiaire sera accompagné, tout au long de la formation par un tuteur qui aura pour tâche, si besoin, de faciliter l'accueil et l'intégration du stagiaire dans la structure et au sein d'une équipe. Des tuteurs extérieurs au lieu de l'alternance pourront être acceptés.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Les candidats peuvent bénéficier de la VAE en fonction de leur expérience, de dispenses d'épreuves certificatives. Ils doivent pour cela déposer une demande auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de leur domicile et constituer un dossier qui sera examiné par l'administration.

LIEU DE LA FORMATION

Les semaines de formation se tiendront sur l'agglomération de Limoges ou à Bordeaux. L'organisme de formation se réserve le droit d'organiser des séquences de formation en dehors des lieux pédagogiques habituels (visites de structures, visites culturelles etc...).

FRAIS DE FORMATION

Le prix de la formation est de 7500 € pour les salariés, 5250 € pour les demandeurs d'emploi et financement personnel.

Le prix ne comprend que les frais pédagogiques. En cas de décision d'allègement, le prix de la formation sera réduit.

Frais relatifs aux sélections : 40 € (non remboursables)

D'autres financements sont possibles : dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF) ou d'un plan de formation de votre entreprise, selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une allocation de votre Conseil Général, Départemental, MDPH, AGEFIPH, DRJSCS, ANFH. Nous pouvons vous conseiller sur vos recherches de financements.

ÉCOLE NATIONALE D'ÉDUCATION POPULAIRE

S'instruire pour comprendre, comprendre pour agir

ENEP est l'organisme de formation de l'association Centre d'Animation Communale de Panazol (agglomération de Limoges - Haute-Vienne), Centre Social agréé d'Éducation Populaire et "Tiers de confiance" par l'URSSAF. ENEP développe des formations dans le domaine de l'animation professionnelle. Auparavant dénommé E-ram, notre organisme de formation est habilité depuis 2008. ENEP se décline en régions sur l'ensemble des territoires, selon les projets.

LES FORMATIONS DE L'ENEP

- **BRJEPS** spécialité **ANIMATEUR** mentions Animation Sociale - Loisirs Tous Publics
- **BRJEPS** spécialité **EDUCATEUR SPORTIF** mention Activités Physiques pour Tous / Animation Sociale (Biquilifiant)
- **DEJEPS** Animation Sociale ou Développement de Projets, Territoires et Réseaux
- **DESJEPS** Animation socio-éducative ou culturelle mention « direction de structure et de projet
- **BAFA** Formation générale - Approfondissement - Qualification surveillant de baignade



Président du CAC-ENEP :
Yves Gontier
Directeur Général du CAC-ENEP :
Hubert Hurard